

Allosil

Détergent alcalin

Produit de nettoyage alcalin, liquide et peu moussant, destiné à éliminer diverses saletés telles que graisses, huiles, poussières etc. sur des surfaces résistantes à l'alcali. Particulièrement indiqué pour les matières plastiques !

Domaine d'utilisation :

- **Nettoyage de véhicules :** par ex. lavage de l'extérieur et du moteur de voitures, véhicules utilitaires, cars, camions, bulldozers, camions-citernes, véhicules de chantier, tracteurs etc.
- **Nettoyage dans l'industrie :** nettoyage de saletés grasses, huileuses, sur des surfaces métalliques, des matières plastiques etc. Contient des inhibiteurs anticorrosion !



Avantages du produit :

- **puissant pouvoir de nettoyage grâce à** ↪ l'adaptation optimale du produit de nettoyage à la machine à nettoyer.
- **bonne rentabilité grâce à** ↪ la réduction des dépenses de maintenance et de réparation pour les machines à nettoyer, du fait des inhibiteurs d'entartrage et de corrosion.
- **sécurité et protection optimisées** ↪ pour l'environnement grâce à la biodégradabilité élevée des constituants, à la séparation aisée, à l'emballage en PE ; ↪ pour l'emploi dans le secteur agroalimentaire grâce à "l'attestation de neutralité"



Emploi : **Important :** ne pas employer sur des peintures très chaudes ! Ne jamais laisser sécher la solution de lavage. Un test préalable est recommandé en général. La concentration d'utilisation max. pour les surfaces peintes est d'env. 0,5 % !

Prépulvérisateur

Nettoyeur haute pression : aspirer directement, pur ou dilué préalablement jusqu'à 1:10 ; pour le dosage dans un injecteur, diluer de 1:10 à 1:20.
Méthode de prépulvérisation : pulvériser préalablement en dilution de 1:10 à 1:100 selon la nature de l'encrassement. Nettoyage manuel : avec une éponge ou une brosse - dilution de 1:20 à 1:100



pH : 10,0 (solution à 1% dans de l'eau de conduite à 20° de dureté allemande)

Données de commande : 10 l - référence 81237 25 l - référence 81209
 220 kg - référence 81238

Note : constituants : 1-5% d'agents tensioactifs non-ioniques, 1-5% d'agents tensioactifs cationiques, proportion de phosphates réduite, adjuvants de lavage et auxiliaires
 N° de l'Office fédéral de l'environnement (UBA) : 0620 0193

ALTO Deutschland GmbH
 Guido-Oberdorfer-Str. 2-8
 89287 Bellenberg

N° de tél. +49(0)180/ 5 37 37 37
 N° de fax +49(0)180/ 5 37 37 38
 email: info@wap-online.de
 http://www.wap-online.de.

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 24.07.2003

revue le : 24.07.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** ALTO Allosil
- **Producteur/fournisseur :**
ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Straße 2-8 Telefon: +49 7306/72-0
D - 89287 Bellenberg Telefax: +49 7306/72-316
- **Service chargé des renseignements :**
Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
BP 426 Tel:+33 3 88 37 37 37
67091 Strasbourg Fax:+33 3 88 11 54 75
- **Renseignements en cas d'urgence :**
En cas d'urgence appeler le centre antipoison le plus proche

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
 - **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.
- Composants contribuant aux dangers:
- | | |
|--|-------|
| 5064-31-3 nitrilotriacétate de trisodium
Xn; R 22-36
EINECS: 225-768-6 | 1-5 % |
| 10213-79-3 Disodium metasilicate, Pentahydrate
C; R 34 | 1-5 % |
| nonionic tensid
Xi; R 38 | 1-5 % |
- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou jet d'eau. Eteindre les incendies importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

- **Équipement spécial de sécurité :**
Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Indications complémentaires :**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.
Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériel de gants.**
Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériel de gants.**
La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**
Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

- **Forme :** liquide
- **Couleur :** jaune clair
- **Odeur :** spécifique au produit

- | | <u>valeur/gamme</u> | <u>unité</u> | <u>méthode</u> |
|------------------------------|---------------------|--------------|----------------|
| • Modification d'état | | | |
| • Point de fusion : | | | non déterminé |

- **Point d'ébullition :** 100 ° C
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Auto-imflammation :**
Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion** Le produit n'est pas explosif.
- **Pression de vapeur :** à 20 ° C 23 hPa
- **Densité :** non déterminée
- **Solubilité dans/miscibilité avec**
- **l'eau :** miscible
- **Valeur du pH :**
(10 g/l) à 20 ° C 9,5
- **Teneur en solvants :**
- **solvants organiques** 0,0 %
- **Teneur en substances solides :** 4,9 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique et les cours d'eau.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Ne doit accéder ni à la nappa phréatique, ni aux eaux naturelles
Les solutions diluées peuvent être rejetées dans une stations d'épuration.

***13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Produit :**
- **Recommandation :**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
-
- Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
- Polluant marin : Non

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Phrases S :**
1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
36 Irritant pour les yeux.
38 Irritant pour la peau.
- **Service établissant la fiche technique :**
Service Produits de nettoyage et d'entretien